

**REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE CONSDORF**

Séance publique du 13 décembre 2022  
Annonce publique et convocation des conseillers: 6 décembre 2022

Présents: Edith Jeitz, bourgmestre;  
Willy Hoffmann, échevin;  
Nicolas Vesque, Tommy Urbing, Michel Majerus,  
Alain Fil, David Arlé, Marco Bermes, conseillers;  
Christophe Bastos, secrétaire;

Absences excusées : Henriette Weber-Garson, échevine.

**8. Fixation du prix de vente du bois de chauffage**

**Le conseil communal,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la délibération du conseil communal du 19 novembre 2019, point n°5 de l'ordre du jour concernant la fixation du prix de vente du bois de chauffage, approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 5 décembre 2019, réf. 82fx5f05e/DZ ;

Entendu la proposition du préposé d'introduire une offre pour la vente et la livraison de fagots de bois coupés à un mètre de longueur ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins faite sur avis du préposé forestier concernant les prix et conditions suivantes :

Fagot de bois, coupé à la longueur d'un mètre dans la forêt et empilé le long du chemin forestier	80 € / stère (TTC)
Coupé en 50 cm avec livraison *	100 € / stère (TTC)
Coupé en 33 cm avec livraison *	105 € / stère (TTC)
Coupé en 25 cm avec livraison *	110 € / stère (TTC)
Fagot de bois, coupé à la longueur d'un mètre avec livraison	90 € / stère (TTC)

\* Le bois est livré à domicile (au trottoir), mais n'est pas empilé

après en avoir délibéré conformément à la loi; procède au vote à main levée,  
**à l'unanimité des voix**  
**décide**

de fixer le prix de vente du bois de chauffage suivant :

Fagot de bois, coupé à la longueur d'un mètre dans la forêt et empilé le long du chemin forestier	80 € / stère (TTC)
Coupé en 50 cm avec livraison *	100 € / stère (TTC)
Coupé en 33 cm avec livraison *	105 € / stère (TTC)
Coupé en 25 cm avec livraison *	110 € / stère (TTC)
Fagot de bois, coupé à la longueur d'un mètre avec livraison	90 € / stère (TTC)

\* Le bois est livré à domicile (au trottoir), mais n'est pas empilé

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
Consdorf, le 13 décembre 2022

La bourgmestre,

Le secrétaire communal,



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 841x3bac8/as  
Votre réf.:

Commune de Consdorf  
Madame la Bourgmestre

8, route d'Echternach  
L-6212 Consdorf

13 JAN. 2023

RECEVU		
LE 13 JAN. 2023	X	
PAR		
LE 13 JAN. 2023	X	
PAR		
LE 13 JAN. 2023		
PAR		
LE 13 JAN. 2023		
PAR		

Luxembourg, le 11 janvier 2023

**Objet :** Nouvelle fixation du prix de vente du bois de chauffage  
Délibération du conseil communal du 13 décembre 2022

Madame la Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 13 décembre 2022 aux termes de laquelle le conseil communal de Consdorf a nouvellement fixé le prix de vente du bois de chauffage.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur,

  
Taina Bofferding

